



Mairie
9, Place M. RICHARD
31340 LE BORN

05.61.09.32.76
mairie@leborn.fr

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le mercredi cinq octobre à 20 heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de LE BORN, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée le 9 novembre par le Maire Robert SABATIER conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : Mesdames et Messieurs Robert SABATIER, Jean-Luc NEGRO, Baptiste VIALADE, Magalie CHEVRIER, Pascal SVOBODNY, Annie DALLA BETTA, Marie-France POUJOL, Richard CHAIRRUAU, Thierry VACHIN, Roland RICHARD.

Étaient Absents : Mesdames et Messieurs Laurent GARDELLE, Marylène MECH, Mathieu BARBE, Valérie SENTENAC.

Monsieur Baptiste VIALADE a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour

- 1- Participation à la mise en place en concurrence en protection sociale complémentaire
- 2- Absence de budget voté – Engagement des dépenses d'investissement
- 3- Foyer : choix des entreprises
- 4- Décisions modificatives

Questions diverses

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 5 octobre 2022 est adopté à l'unanimité

2022-05-01 Participation à la mise en place en concurrence en protection sociale complémentaire

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le CDG31 (centre de gestion) met à disposition des agents publics une couverture Santé et Prévoyance dans le cadre de contrats collectifs.

Le CDG31 souhaite engager une nouvelle mise en concurrence visant à la mise en place de contrats collectifs relatifs à une couverture en santé et à une couverture en prévoyance, tous deux à effet au 1^{er} janvier 2024.

Les collectivités sont donc sollicitées afin de s'associer à cette mise en concurrence.

Le conseil municipal délibère favorablement sur ce point, à l'unanimité.

2022-05-02 Absence de budget voté – engagement des dépenses d'investissement

De manière à pouvoir engager des dépenses d'investissement sur le premier trimestre 2023, il est nécessaire de délibérer pour que ses dépenses est lieu avant le vote du budget.

Ces dépenses éventuelles ne pourront excéder le quart des ouverts au budget précédent.

Le conseil municipal délibère favorablement sur ce point, à l'unanimité.

2022-05-03 Foyer : choix des entreprises

Monsieur NEGRO expose les devis des différents lots pour la rénovation du foyer.

Pour la quasi-totalité des lots, un seul devis est présenté. Seul le lot « ferronnerie » présente 2 devis ; le devis de l'entreprise Arlandes (montant plus faible pour des prestations identiques) est avancé en priorité.

Le conseil municipal approuve l'ensemble des devis présentés avec 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

2022-05-04 Décisions modificatives

Le financement d'une secrétaire remplaçante pour une période plus longue qu'initialement prévue nécessite une décision modificative du budget.

La somme de 5700€ est enlevée de la ligne « D022 Dépenses imprévues de fonctionnement » pour être créditée aux lignes « D6413 Personnel non titulaire » (4100€) et « D6451 Cotisations URSSAF » (1600€).

Le conseil municipal approuve cette décision modificative à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Remplacement de la secrétaire de mairie.

Suite au départ de Mme Quarti, une remplaçante a été recrutée en CDD. Elle débutera ses fonctions au 12 décembre 2022.

- Repas du CCAS

Le repas du CCAS sera à nouveau organisé en 2023. La date avancée est celle du samedi 18 mars 2023.

- Paniers de Noël

Comme l'an dernier, le conseil municipal souhaite distribuer des paniers gourmands aux habitants de 70 ans et plus lors de la période des vœux.

- Navette Le Born-Villemur

M.Richard évoque l'existence, avant COVID, d'une navette permettant aux habitants (lycéens, étudiants, ...) de bénéficier un transport tôt le matin vers Villemur afin de pouvoir prendre les transports vers Toulouse.

Il est convenu de recenser les besoins réels avant de solliciter la région pour la (re)mise en place de ce service.

- Machine à pain

La machine à pain sera déplacée, à la demande de la boulangerie de Varennes, en bordure de route départementale D14, à compter du vendredi 2 décembre.

- Décoration de Noël (projet participatif)

Les décorations de Noël produites dans le cadre du projet participatif seront réceptionnées le samedi 26 novembre. Elles seront mises en place le même jour.

Affiché le

En exécution de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Robert SABATIER